



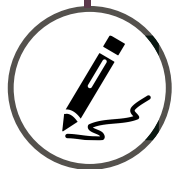
Avenant
à la convention
cadre pluriannuelle

BRIGNOLES

Action Cœur de Ville



CALENDRIER



2018

Signature
de la convention
ACV



2020

Approbation
du périmètre ORT



22.07.2022

Convention
d'ORT chapeau



25.04.2023

Copil
ACV



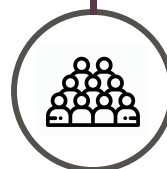
24.05.2023

Instruction
Ministérielle
ACV2



08.09.2023

Copil
ACV 2



28.09.2023

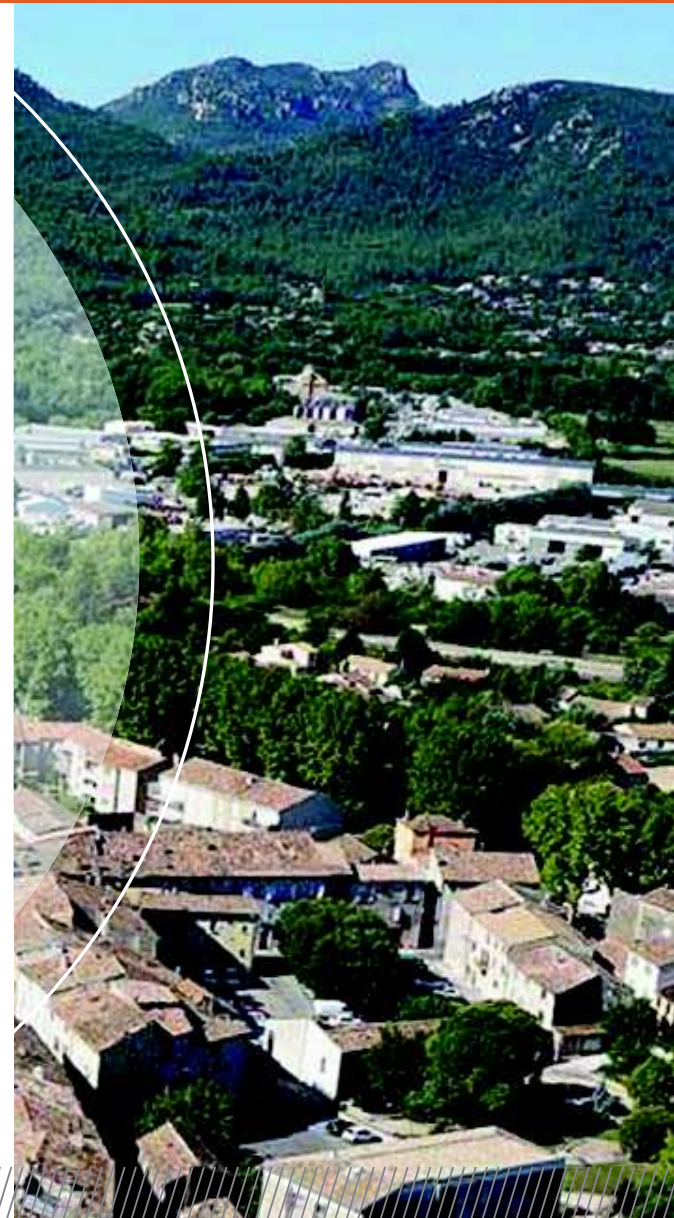
Passage
en Comité
Régional
des Financeurs



4^{ème} tri. 2023

Approbation et signature
en Conseil Municipal
de la Ville de Brignoles
et Conseil Communautaire
de l'Agglomération Provence Verte





ACTIONS

livrées



**AXE 1 : HABITAT
ET CADRE DE VIE**

AM 2

Impasse
de Moscou



Montant
658 378 €



Partenaires
Etat DSIL



**AXE 1 : HABITAT
ET CADRE DE VIE**

AM 5

Local d'animation
et façades



Montant
332 787 €



Partenaires
Etat DSIL



**AXE 4 : FORME URBAINE,
ESPACE PUBLIC
ET PATRIMOINE**

AM 11

Jardin
Charles Gaou



Montant
1 360 341 €



Partenaires
Etat DSIL



**AXE 4 : FORME URBAINE,
ESPACE PUBLIC
ET PATRIMOINE**

AM 12

Étude
réaménagement
berges du Caramy



Montant
126 765 €



Partenaires
Etat DSIL



**AXE 3 : MOBILITÉ,
ACCESSIBILITÉ ET
CONNEXION**

AM 14

Parking
Lice de Signon



Montant
1 195 455 €



Partenaires
Etat DSIL



**AXE 3 : MOBILITÉ,
ACCESSIBILITÉ ET
CONNEXION**

AM 16

Rond-point
de l'Europe



Montant
441 773,83€



Partenaires
-

ACTIONS *livrées*



**AXE 5 : EQUIPEMENTS PUBLICS,
SERVICES PUBLICS, OFFRE DE
CULTURE ET DE LOISIRS**

AM 21

Ecole Simone Veil



Montant
2 093 178 €



Partenaires



**AXE 3 : MOBILITÉ,
ACCESSIBILITÉ ET
CONNEXION**

AM 23

Rue Tourmalaute
et Cavaillon



Montant
868 628,28 €



Partenaires



AXE TRANSVERSAL

AM 30

Renfort vidéo
protection



Montant
60 000 €



Partenaires



**AXE 2 : DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIAL**

AM 32

Éclairage
performant



Montant
30 000 €



Partenaires



**AXE 5 : EQUIPEMENTS PUBLICS,
SERVICES PUBLICS, OFFRE DE
CULTURE ET DE LOISIRS**

AM 33

Hall
des expositions



Montant
3 020 029,79 €



Partenaires
CAPV et Etat DSIL



**AXE 1 : HABITAT
ET CADRE DE VIE**

AM 1

OPAH-RU
2018-2024



Montant
8 523 967 €



Partenaires
**ANAH, Habiter mieux, Etat
DSIL, CAPV, CD83, CRPACA,
CAF et BdT**



**AXE 1 : HABITAT
ET CADRE DE VIE**

AM 3

Requalification
de l'ilot St Joseph



Montant
1 050 000 €



Partenaires
Etat DSIL



**AXE 1 : HABITAT
ET CADRE DE VIE**

AM 4

Aménagement
du Pôle Liberté



Montant
4 055 920 €



Partenaires
**Etat DSIL
CAPV
CD 83**
Opérateurs privés



**AXE 1 : HABITAT
ET CADRE DE VIE**

AM 6

Plan de sauvegarde
et de mise en
valeur



Montant
598 752 €



Partenaires
**UDAP
Pays d'art et d'histoire
DRAC**



**AXE 4 : FORME URBAINE,
ESPACE PUBLIC
ET PATRIMOINE**

AM 7

Etude de requalification
de l'ancien palais de
justice, de la prison,
de la gendarmerie



Montant
101 503 €



Partenaires
Etat DSIL



**AXE 2 : DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIAL**

AM 8

Création d'un
parcours
touristique



Montant
429 179 €



Partenaires
**Etat DSIL
Banque des Territoires**

ACTIONS

en cours - financées





AXE 2 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

AM 9

Revitalisation commerciale de l'hypercentre de l'hypercentre (places Caramy, 8 mai 1945, et de rues J ferry et Barbaroux)



Montant **1 884 000 €**



Partenaires **Etat DSIL**



AXE 2 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

AM 10

Développement du commerce de cœur de ville



Montant **146 000 €**



Partenaires **Etat DSIL Banque des Territoires CCI Les commerçants**



AXE 3 : MOBILITÉ, ACCESSIBILITÉ ET CONNEXION

AM 13

Aménagement Voirie La Tour



Montant **5 826 432 €**



Partenaires **Etat DSIL et CD83**



AXE 3 : MOBILITÉ, ACCESSIBILITÉ ET CONNEXION

AM 15

Rond-point Frédéric Mistral



Montant **1 800 000 €**



Partenaires -



AXE 4 : FORME URBAINE, ESPACE PUBLIC ET PATRIMOINE

AM 18

Requalification de l'ancienne école Jeanne d'arc



Etude **620 000 €**
Travaux Investisseurs privés **8 000 000 €**



Partenaires **Groupe François 1^{er}**



AXE 3 : MOBILITÉ, ACCESSIBILITÉ ET CONNEXION

AM 19

Développer une offre de transports collectifs propres



Montant **600 000 €**



Partenaires **CAPV**

ACTIONS

en cours - financées





**AXE 5 : EQUIPEMENTS PUBLICS,
SERVICES PUBLICS, OFFRE DE
CULTURE ET DE LOISIRS**

AM 20

École
La Tour



Montant
10 031 289 €



Partenaires
Etat DSIL
CD83
CAPV



**AXE 5 : EQUIPEMENTS PUBLICS,
SERVICES PUBLICS, OFFRE DE
CULTURE ET DE LOISIRS**

AM 22

Complexe sportif
du Vabre



Tranche 1
6 280 000 €
Tranche 2
2 193 545 €



Partenaires
Etat DSIL, CD83,
Région et CAPV



**AXE 4 : FORME URBAINE,
ESPACE PUBLIC
ET PATRIMOINE**

AM 24

Renouvellement des
réseaux AEP et EU
rue des Rhodes/plan
de sauve/cordeliers



Montant
409 200 €



Partenaires
Agence de l'Eau



**AXE 2 : DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIAL**

AM 32

Eclairage
public performant



Montant
30 000 €



Partenaires
Etat
Fonds Verts



**AXE 1 : HABITAT
ET CADRE DE VIE**

AM 34

Convention
Action Logement



Montant
2 724 166 €



Partenaires
CAPV
Action Logement

ACTIONS

en cours - financées



ACTIONS

non-poursuivies



AM 25

Guidage en
centre-ville

AM 26

Mobilier
connecté

AM 27

Poubelles
intelligentes

AM 28

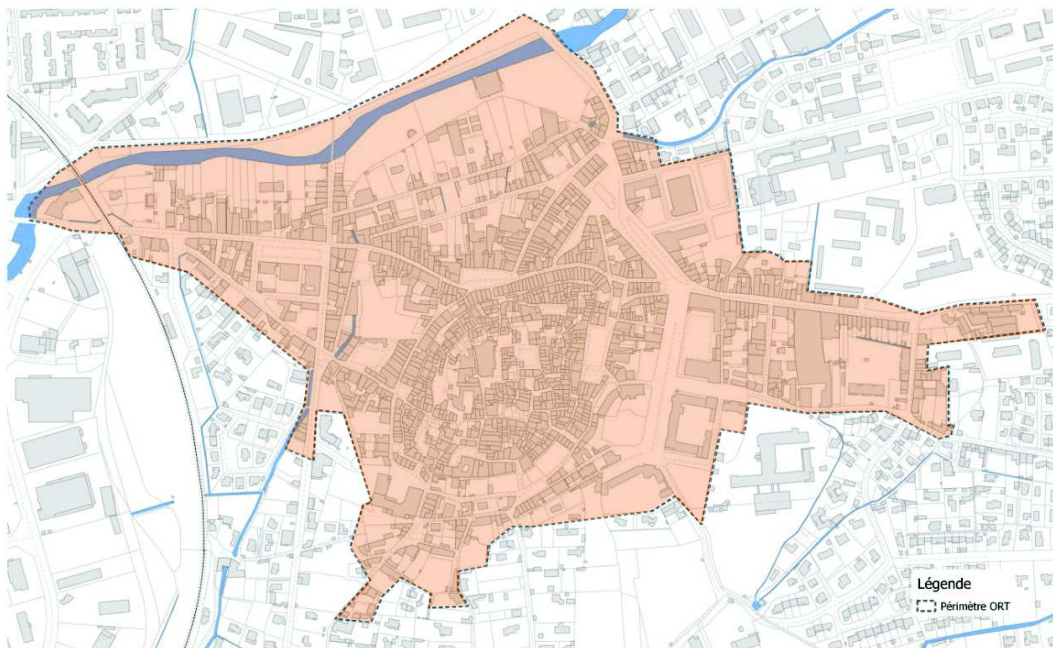
Parking
intelligent

AM 31

Maîtrise
des eaux



LE PÉRIMÈTRE DE L'AVENANT



SECTEUR D'INTERVENTION DE L'ORT

Identique à celui de la concession d'aménagement avec VAD
Inclus le QPV «centre-ville».

Approuvé par arrêté préfectoral du 27 avril 2020



Les effets

- Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale
- Suspension des projets commerciaux en périphérie au cas par cas
- Favorise la réhabilitation de l'habitat :
 - accès prioritaire aux aides de l'ANAH
 - dispositif Denormandie
- Droit de préemption urbain renforcé
- Droit de préemption urbain sur les locaux artisanaux.



QUARTIER DE LA GARE

Friche urbaine d'une surface approximative de 7 ha.
À l'est un espace résidentiel, à l'ouest, zone d'activité des Consacs

Les enjeux d'aménagement qui guident la réflexion dans le cadre de la révision du PLU

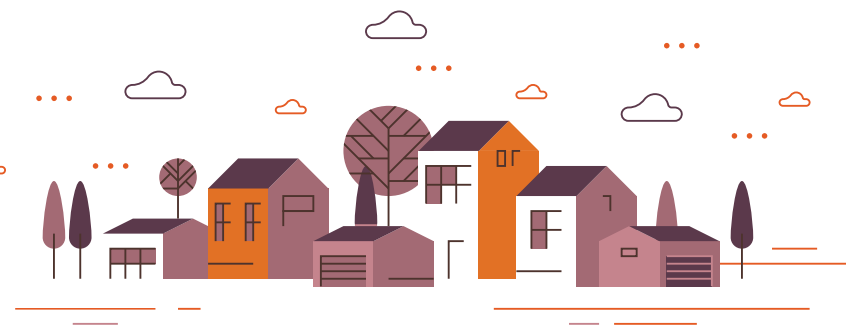
- Volonté de la ville de créer un quartier ambitieux et vertueux sur le plan environnemental et reproductible dans son aménagement,
- Offre un lieu de vie multifonctionnel aux futurs habitants,
- Assurer une transition urbaine entre la zone d'activité et le tissu résidentiel
- Développer une mobilité douce vers et depuis le centre-ville,
- Préserver et renforcer la continuité de la trame verte et bleue

Projets

Aménagement de l'ancienne Gare en bâtiment de services publics par la CAPV.

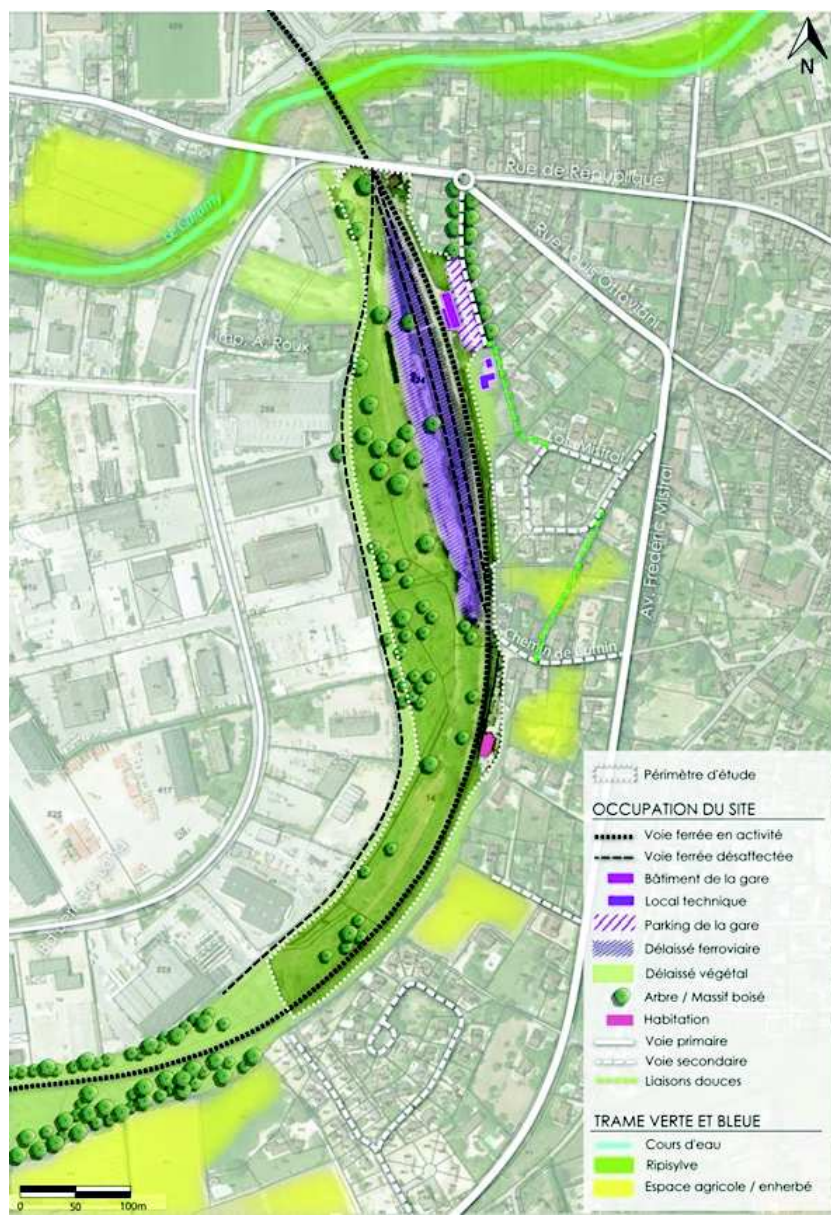
Création d'un Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE ou crèche) de 50 places dont des places à vocation d'insertion professionnelle et un accueil dédié aux enfants porteurs de handicap.

LE PÉRIMÈTRE DE L'AVENANT



Intégration

AU PÉRIMÈTRE ACV



QUARTIER DE LA GARE

LE PÉRIMÈTRE DE L'AVENANT



Intégration

AU PÉRIMÈTRE ACV

ENTRÉES ET SORTIES DE LA VILLE

Entrée de ville Sud : Avenue Frédéric Mistral

Habitat ancien composé d'habitat pavillonnaire composée d'un alignement de platanes qui se densifie au profit de petits collectifs

Entrée Ouest : Quartier Saint Jean

Axe très routier. Héritage de l'urbanisme commercial des années 70. Absence d'organisation urbaine globale.

Entrée Est : Le Vabre

Constituée d'un linéaire de 700m, la circulation et le stationnement sont peu maîtrisés

Entrée Est : Avenue Dréo

Voie urbaine d'entrée dans le centre urbain dense

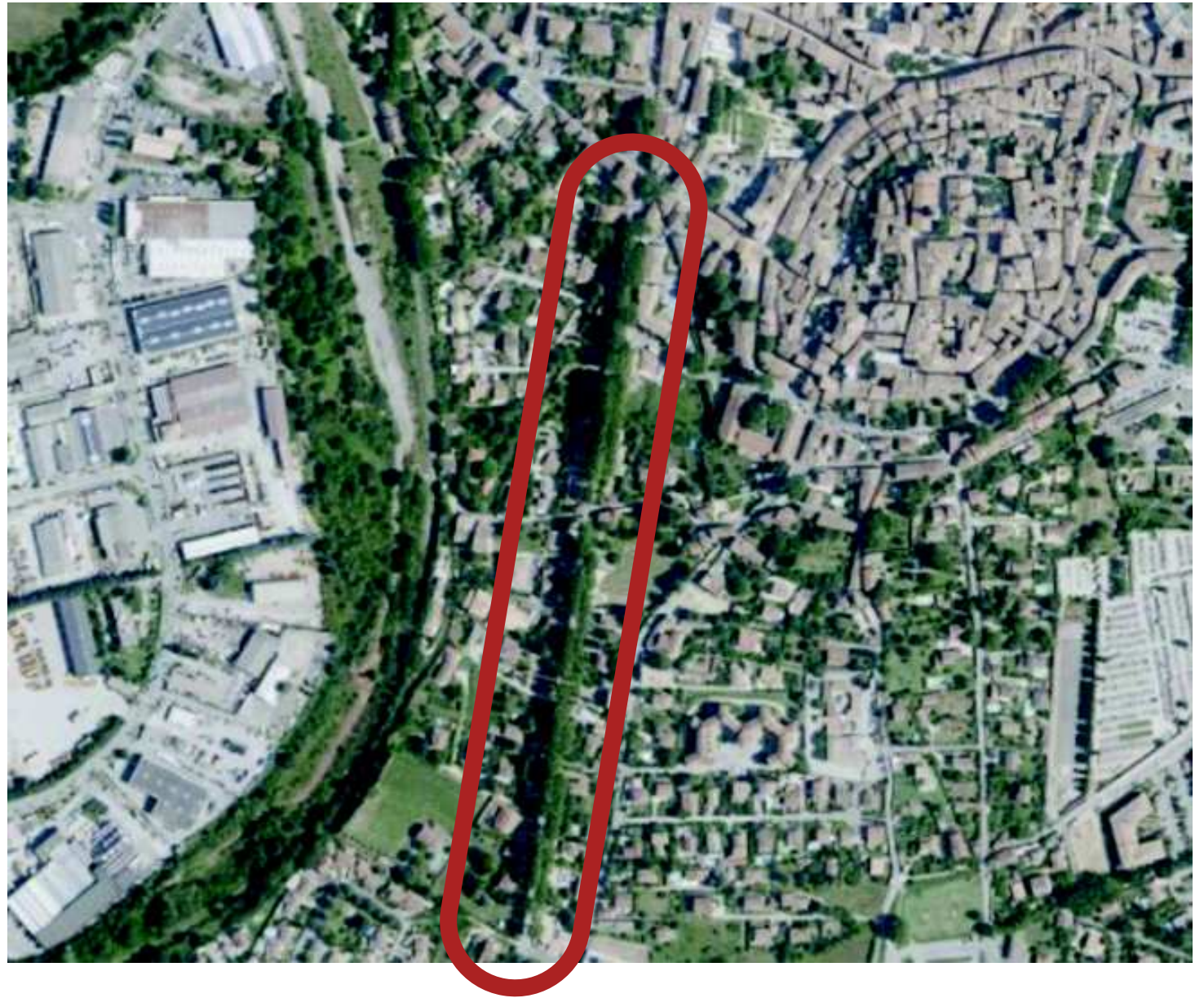
Une étude du CAUE du Var pour définir les orientations d'aménagement à intégrer dans le PLU

Objectif :

- Améliorer la qualité architecturale urbaine et paysagère
- Accompagner l'évolution de la mobilité des personnes
- Apaiser la circulation automobile et la stationnement
- Favoriser les accès vers les centres-ville

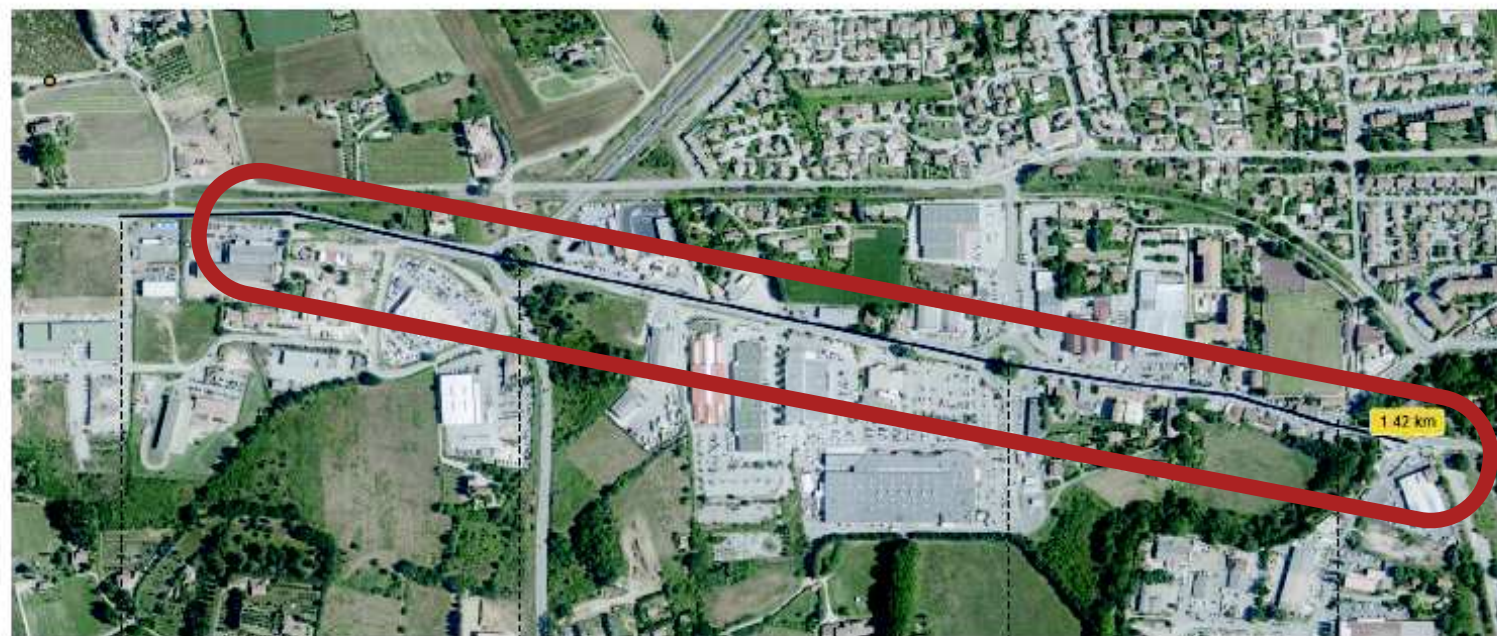
ENTRÉE DE VILLE SUD

Avenue Frédéric Mistral



ENTRÉE DE VILLE OUEST

Saint-Jean



Séquence 1

Entre zone d'activités et espace agricole, une 1ère approche qui donne le ton d'une entrée «économique» de la ville.

Séquence 2

Forte présence des activités économiques, et notamment des commerces de part et d'autre de l'avenue, donnant une image très routière.

Le bâti, essentiellement des locaux commerciaux, est assez en recul par rapport à la voie, ce qui renforce l'impression de largeur de l'avenue.

Séquence 3

Un bâti qui se resserre, un mélange d'activités et d'habitat avec des immeubles résidentiels, de l'habitat pavillonnaire, une architecture très hétéroclite.

ENTRÉE EST

Le Vabre - Avenue Dréo



Séquence 3

Le paysage s'ouvre d'un coup au nord, dégagant des vues vers l'ancienne plaine agricole qui ceinturait la ville, avec au loin des espaces collinaires qui se devinent (les Adrets).

Au sud de la voie, le bâti se rapproche tout en gardant un recul suffisant pour laisser la place à des espaces communs résidentiels (en grande partie des parkings). Le commerce n'a pas une place importante, c'est plutôt une entrée résidentielle, marquée par quelques maisons individuelles mais surtout des ensembles plus importants des années 60-70 avec des bâtis très en longueur, implantés en partie en parallèle de la voie.

Séquence 2

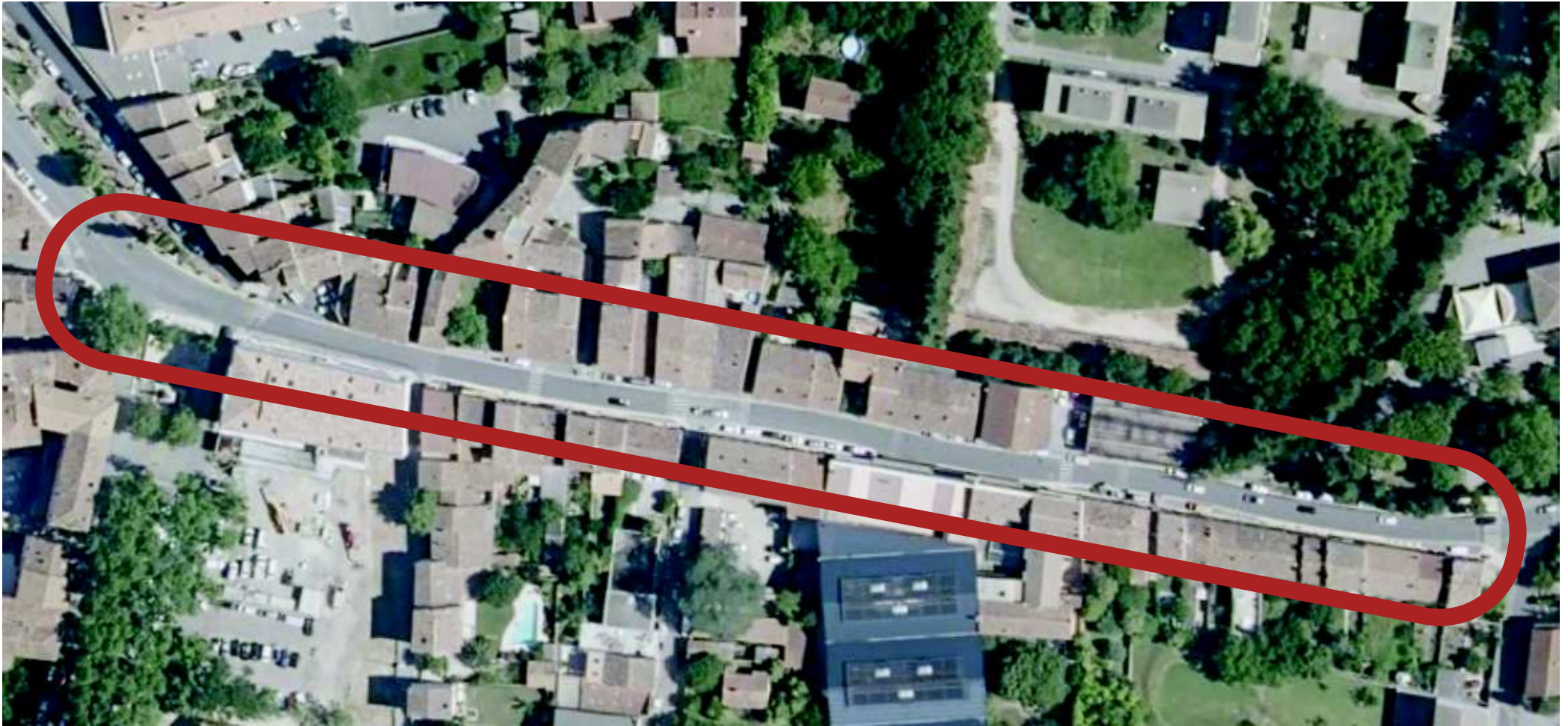
La ville se découvre un peu, avec des bâtis qui se rapprochent de la voie (au sud), mais un boisement au nord qui permet d'assurer une transition douce.

Une séquence encore marquée par la présence du végétal sous forme de haies hautes et basses.

Séquence 1

Une 1ère séquence très végétale, avec des espaces dégagés de part et d'autre de la voie, un bâti au sud implanté en recul : un ensemble qui donne un caractère encore rural à cette entrée de ville.

Avenue Dréo





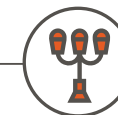
AXE 1 : DE LA RÉHABILITATION À LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT



AXE 2 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ÉQUILIBRÉ



AXE 3 : DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ ET LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES



AXE 4 : AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER



AXE 5 : CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS LA VILLE



BRIGNOLES

Action Coeur de Ville

ACV2

AXES D'INTERVENTION



LES OBJECTIFS

- Réhabiliter le bâti existant afin d'améliorer la qualité de vie des habitants
- Renforcer l'attractivité résidentielle et diversifier l'offre de logement
- Lutter contre l'habitat indigne et traiter les passoires thermiques
- Remettre sur le marché des logements vacants et diversifier l'offre résidentielle

LES ACTIONS

- **AM 1 : l'OPAH RU 2018-2023 > prorogation au 31 décembre 2024**
 - 50 logements PB travaux lourds traités (20 indignes, 35 très dégradés)
 - Audit en cours
- **Opération de Restauration Immobilière (ORI)**
 - **AM 47 : DUP-RI Secteur Barbaroux** : 15 immeubles soit 72 logements
 - **AM 18 : DUP-RI Secteur Ancienne école Jeanne d'Arc** (arrêté préfectoral du 03 février 2023) : réhabilitation complète du site pour produire 27 logements par le groupe François 1^{er}
 - **AM 3 : DUP-RI Secteur Saint Joseph (en cours d'instruction)** : sur 21 immeubles et 51 logements dans une volonté de réhabilitation du centre historique dans sa globalité
 - **DUP EXPRO** : 4 parcelles et 7 logements
- **Les outils de lutte contre l'Habitat indigne**
 - **Commission habitat indigne** : 34 dossiers
 - **Le Permis de Louer** : 50 logements traités
- **AM 34 : convention Action Logements** : réhabilitation d'immeuble pour répondre aux besoins des actifs du territoire

AXE 1 : DE LA RÉHABILITATION À LA
RESTRUCTURATION : VERS UNE
OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT





LES OBJECTIFS

Renforcer l'attractivité économique et commerciale du centre-ville

LES ACTIONS

- **Poursuite de l'activité de la Foncière « SCI BCD » détenue par la Banque des territoires/Caisse des dépôts et VAD.**
Elles se portent acquéreur de certaines cellules : au total à ce jour, 16, soit 1 636 617 € d'investissements
- **Exercice du Droit de Prémption sur les fonds et baux commerciaux par VAD**
- **AM 10 : développement du commerce de Coeur de Ville :** animé le manager du commerce qui est en charge de créer et d'animer l'association des commerçants ainsi que de trouver de nouveaux commerçants pour les locaux maîtrisés et promouvoir l'activité commerciale du cœur de ville. L'Office de commerce est un lieu de promotion du commerce de centre-ville, c'est un lieu central permettant entre autres d'accueillir et de conseiller les futurs porteurs de projets.
- **Entre 2020 et 2023, on comptabilise 74 ouvertures de commerces. Ce sont donc 60 commerces supplémentaires qui ont ouvert en cœur de ville.**
- **AM 9 : revitalisation commerciale de l'hypercentre :** requalification des espaces publics et piétonnisation du centre-ville

**AXE 2 : FAVORISER UN
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIAL ÉQUILIBRÉ**





**AXE 3 : DÉVELOPPER
L'ACCESSIBILITÉ ET
LES MOBILITÉS
DÉCARBONÉES**

LES OBJECTIFS

- Mettre à disposition des usagers les solutions de mobilité complémentaires, fiables et diversifiées
- Connecter les différents réseaux de transport
- Une mobilité pour tous accessible
- Développement de la mobilité douce qui englobe les modes de mobilité dits actifs et les autres moyens de mobilité, collectif ou individuel, contribuant à une baisse des émissions de CO2.

LES ACTIONS

AM 19 : transport en commun

- Navettes intra-muros reliant les quartiers périphériques au cœur de ville, navette à haute fréquence reliant l'espace du Vabre au cœur de ville complémentaire à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de la ville pour le stationnement.
- 3 navettes avec point d'origine sur les communes périphériques à Brignoles à destination du centre-ville et une navette de Brignoles vers la zone d'activité de Nicopolis.

AM 41 : pôle d'échange multimodal

Halte routière réaménagée au Parking Clémenceau qui offre une fonction de parking-relais, desserte des lignes du réseau de l'Agglomération Provence verte, mais aussi du réseau régional ZOU (ACV 1).
Construction d'un pôle d'échanges multimodal en centre-ville de Brignoles doté d'équipements publics permettant de répondre aux enjeux de mobilité et de développement économique, comprenant un bâtiment qui va proposer des billetteries, sanitaires, salle de repos pour les conducteurs, pose de box à vélos sécurisé, vélos en libre-service, place de covoiturage et autopartage

AM 53 : Aires de covoiturage

- Le projet de création de 3 aires de covoiturage aux entrées de la ville, qui sont aussi des nœuds routiers très fréquentés puisque desservis par la RD7 et la sortie d'autoroute (A7).
- aménagements ciblés en fonction des implantations foncières, en lien avec les services départementaux, régionaux et de l'Etat compétents en la matière.
 - Rond-Point des Combattants Volontaires, Chemin des Adrets, 78 chemin du Luc DN7 (à proximité d'Intermarché)
 - installation de bornes de recharge électriques, borne alimentaire, système de vidéosurveillance, box de vélo sécurisés seront implantés sur les aires.
 - installation d'ombrières dotées de panneaux photovoltaïques selon loi ENR

AM 13 : réaménagement des voies et des réseaux au quartier La Tour

AM 15 et AM 35 : requalification des entrées de ville

**AXE 4 : AMÉNAGER DURABLEMENT
L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN
VALEUR LE PATRIMOINE
ARCHITECTURAL ET PAYSAGER**

LES OBJECTIFS

- Promouvoir des espaces qui constituent des lieux des rencontres et de détente
- Améliorer l'attractivité du cœur moyenâgeux
- Développer à la périphérie du cœur de ville, des pôles de développement.

LES ACTIONS

- **AM 4 : aménagement du pôle liberté** : construction Ephad, cinéma (6 salles), logements neufs, équipements, services publics et parking public.
- **AM 6 : site patrimonial remarquable** : élaboration d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) : 700 immeubles inclus dans le périmètre
- **AM 7 : requalification de l'ancien palais de justice, de la prison et de la gendarmerie**
- **AM 8 : création d'un parcours touristique** : dans le centre médiéval de Brignoles
- **AM 24 : renouvellement des réseaux AEP et EU** : amélioration du réseau d'assainissement et d'eau potable
- **AM 32 : éclairage public économe et performant** : changement progressif de l'éclairage public vers des mesures plus favorables à une transition énergétique, remplacement par des lanternes LED
- **AM36 : bâtiments publics autosuffisants** : production d'énergie pour abaisser les consommations
- **AM 37 : désimperméabilisation des cours d'école**
- **AM 38 : végétalisation du centre-ville**
- **AM 42 : réhabilitation et aménagement du Palais et du musée des Comtes de Provence**
- **AM 43 : réalisation de typologie thermique dans le périmètre du PMSV**
- **AM 44 : réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales**
- **AM 46 : aménagement des berges du Caramy**
- **AM 49 : réhabilitation de la maison Romane**





LES OBJECTIFS

- Réaffirmer le positionnement de centralité régionale de Brignoles au sein du territoire
- Favoriser la présence des services et équipements publics en centre-ville

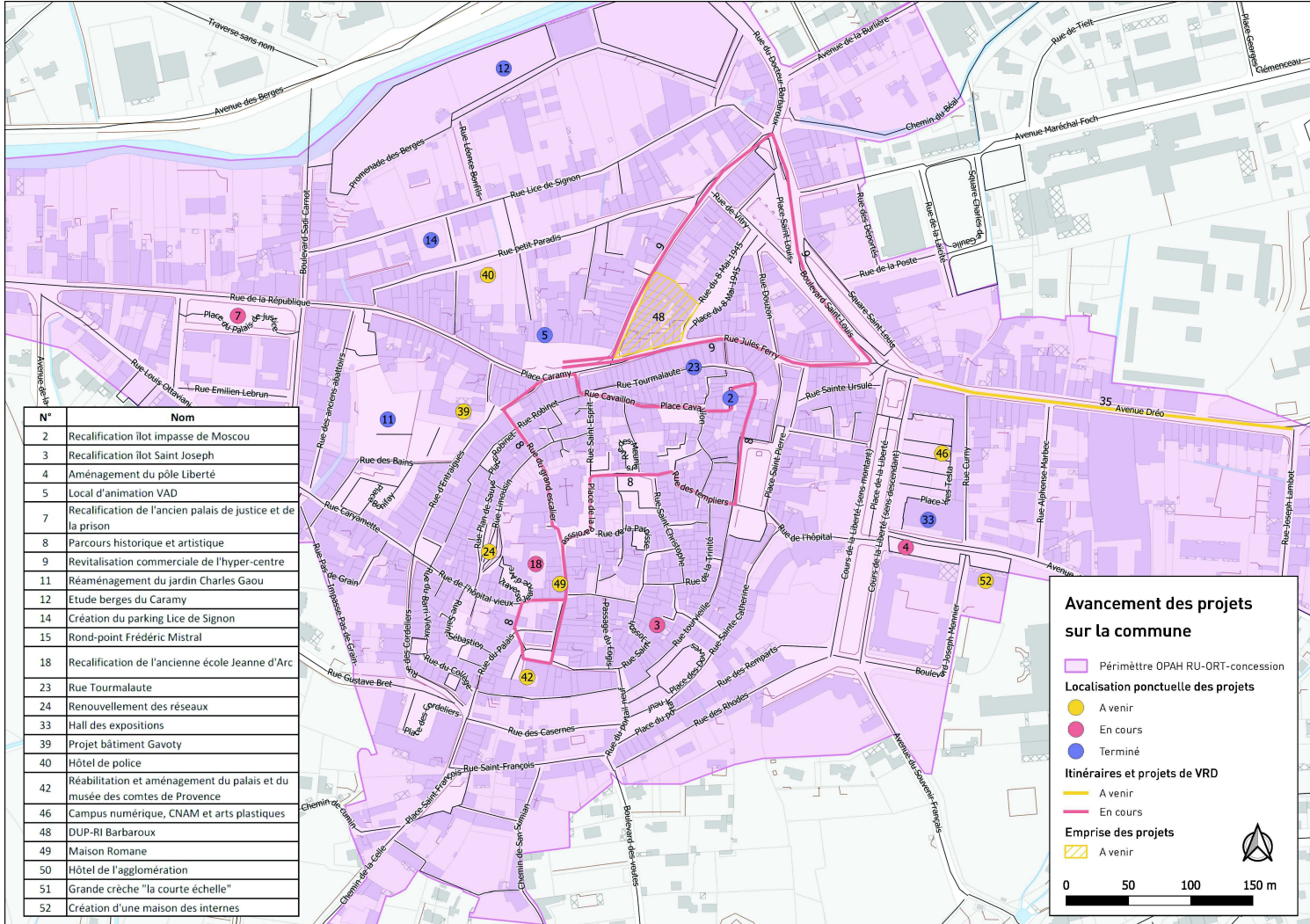
LES ACTIONS

- **AM 20 : construction d'un groupe scolaire au quartier La Tour**
- **AM 22 : construction de la seconde tranche du complexe sportif du Vabre**
- **AM 40 : aménagement d'un hôtel de police et de locaux administratifs**
- **AM 48 : création d'une salle d'audition des victimes de violences pour une mise en confiance dite salle Mélanie** : installée dans les locaux appartenant du CHBILL au lieu-dit la Source
- **AM 50 : acquisition foncière et rénovation de bâtiments pour installer le siège de l'Agglomération Provence Verte en centre-ville de Brignoles**
- **AM 51 : création de la crèche la Courte Échelle à Brignoles située quartier de la Gare, création de 26 places supplémentaires, adhésion au dispositif AVIP permettant de faciliter l'inclusion en crèche pour les enfants atteint de handicap**
- **AM 52 : création d'une Maison des Internes** : réhabilitation d'un bâtiment du 19ème siècle en 20 chambres dédiées aux internes et en la construction d'une extension devant accueillir 10 studios dédiés aux médecins vacataires et médecins de garde du CHBILL
- **AM 45 : aménagement de locaux destinés à l'antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers et au Campus Universitaire Brignolais (CUB)**

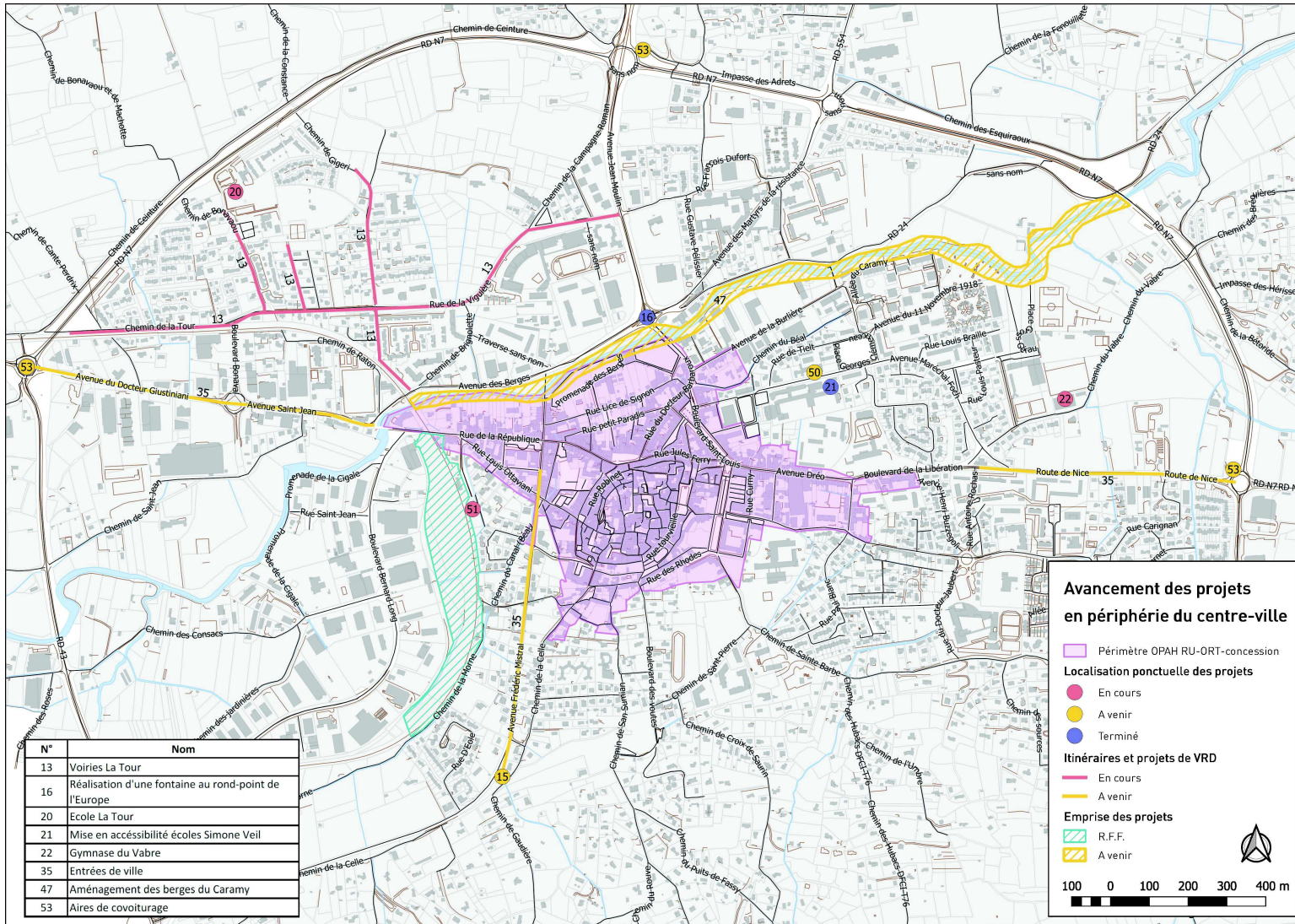
**AXE 5 : CONSTITUER UN
SOCLE DE SERVICES DANS
CHAQUE VILLE**



SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE



ACTIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE-VILLE



ACTIONS HORS CENTRE-VILLE



LA GOUVERNANCE

La gouvernance de l'avenant est assurée par un Comité de Projet Local, instance partenariale pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'avenant.

Ce Comité de Projet est coprésidé par le Préfet du département ou son représentant, le Président de l'Agglomération Provence Verte et le Maire de la Ville de Brignoles ou son représentant.

Il est composé de :

- Élus de la commune-centre et de l'intercommunalité,
- Représentants désignés par les financeurs des opérations,
- Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.), ainsi que les Chambres consulaires et tout opérateur qui sera utile d'associer.

Le Comité se réunit, au minimum, deux fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle de l'avenant, soumise par le Comité technique, sur la base des indicateurs définis dans les fiches-actions de chaque opération,
- Examiner l'avancement et la programmation des actions,
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution de l'avenant en termes d'actions qui pourraient être proposées par la Ville de Brignoles,
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

RÉALISATIONS



Place du 8 mai



Square Saint-Louis



Jardin Charles Gaou



Hall des expositions

RÉALISATIONS



Commerce de Coeur de Ville



Commerce de Coeur de Ville



Musée des Comtes de Provence



Gymnase complexe du Vabre